

CONGES PAYES : GARE A L'ARNAQUE !

13 mai 2021



CONGES PAYES : GARE A L'ARNAQUE !

Alors que la date du 19 mai, jour prévu pour la réouverture des commerces non-essentiels et des centres commerciaux, approche, la direction a envoyée, le 30 avril dernier, un mail « invitant » les salarié-es actuellement placés en activité partielle à solder leurs congés payés avant cette date.

Ce mail ne constitue qu'une préconisation : à notre tour, nous vous invitons, sauf pour ceux et celles qui souhaiteraient voir leur salaire maintenu à 100 % plutôt qu'à 84 % en raison de l'activité partielle, à demander à solder vos congés restants après cette date et d'ici le 31 mai prochain.

En effet, en cas de refus de votre hiérarchie, ils seront obligatoirement conservés pour pouvoir être pris à partir de juin prochain et jusqu'à mai 2022 : ne vous laissez pas dicter votre choix !

Notre syndicat et son service juridique restent à votre disposition en cas de blocage tout comme il l'est au quotidien pour le respect de vos droits et votre défense, dans toute la France, en cas d'entretien préalable à sanction.

Pour nous suivre et nous contacter :

Sabrina : 07 87 20 93 94

Arnaud : 06 51 11 57 59

Audrey : 06 27 56 17 53

Igor : 06 43 35 54 01

Jason : 06 01 57 24 10

Section : 07 69 73 05 09

Instagram : @sudsfrd

Twitter : @SUDSFRD

Facebook : @SUDSFRDistribution

Mail : sudsfrdistribution@gmail.com.

- [Emplacement : ré-agir ensemble](#) > [Mobilisations et actualités](#) > [Actualités](#) >
- Adresse de cet article :
<https://solidaires.org/CONGES-PAYES-GARE-A-L-ARNAQUE>